



LES DAUPHINS DU CENTRE BRIE

06 89 15 55 50 / infos.dcb.natation@gmail.com

Site internet : www.dcb-natation.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

SAISON
2025/2026

Pour les anciens adhérents : Pour être prioritaires, **les dossiers d'inscription sont à renvoyer pour le 20 juillet dernier délai**, en prenant soin de remettre un dossier par nageur. Passée cette date, vous ne serez plus prioritaire. Sont considérés comme anciens adhérents, uniquement les personnes qui ont payé une cotisation aux DCB pour la saison 2024/2025. Ne sont pas considérés comme adhérents DCB les personnes ayant pris des cours particuliers auprès des maîtres-nageurs.

Pour les anciens adhérents 2024/2025 des groupes d'école de natation et adultes, le bureau a décidé d'accorder une réduction de 15€ sur la cotisation 2025/2026 en raison des cours non réalisés suite à la fermeture de l'hiver dernier et qui n'ont pu être rattrapés dans ces groupes.

Pour les nouveaux adhérents : nous envoyer vos dossiers dès que possible. Toute nouvelle inscription est mise sur liste d'attente jusqu'au 20 juillet, puis prise en compte par ordre d'arrivée des dossiers (cachet de la poste ou date de remise en main propre).

Tous les dossiers sont à faire parvenir à l'adresse ci-contre :

Dauphins du Centre Brie
M. FALEMPIN Philippe
23 rue du château d'eau
77390 GUIGNES

Merci de ne pas envoyer vos courriers en recommandé mais en courrier simple.

Vous pouvez également déposer vos courriers dans la boîte aux lettres du club à la piscine (à l'intérieur au 1^{er} étage à gauche). **Date limite d'envoi des courriers : 30 août 2025.** Passée cette date, les inscriptions seront prises au forum des associations de Fontenay-Trésigny le 6 septembre 2025.

Vous pourrez contrôler votre inscription en consultant les listes sur notre site www.dcb-natation.fr. Une publication sera faite fin juillet, et sera réactualisée le 31 août. Nous ne prévenons pas individuellement les adhérents de la réception des dossiers.

Pour les personnes bénéficiant de bons mairie (Fontenay, Gretz, Tournan), pensez à les déduire de la cotisation à payer et à nous les transmettre dès que vous les recevrez.

Pour les bons passeports délivrés par le ministère de la Jeunesse et des Sports : Si vous en êtes bénéficiaires, merci de nous joindre la copie du code dès réception du mail émanant du Ministère (par mail infos.dcb.natation@gmail.com) et pensez à déduire le montant de la cotisation.

Modes de règlement :

Pour tout mode de paiement autre que le chèque, un chèque de caution équivalent au montant restant dû de la cotisation vous sera demandé.

Ce chèque sera encaissé le 1er janvier 2026 si aucune régularisation n'a été effectuée avant cette date.

Pour les paiements en espèces, seuls les dossiers remis en main propre seront acceptés, avec signature d'un reçu en présence des deux parties.

- Chèque à l'ordre de « **Des Dauphins du Centre Brie** » (3 chèques maximum : 5 oct / 5 nov / 5 déc).
- ANCV chèques vacances ou Coupons sport : remplis avec nom, adresse (refusés sans ces indications).
- Virement bancaire : demander les coordonnées bancaires du club sur dcb.natation@gmail.com (3 virements maxi : 5 oct / 5 nov / 5déc).
- Espèces

Remises : 2 adhérents : 15 € / 3 adhérents : 30 € / 4 adhérents et plus : 50 € (une seule remise par famille : parents, enfants, fratrie).

Reprise des entraînements **prévue le 8/09/2025** (information confirmée sur www.dcb-natation.fr).

Le Comité Directeur



LES DAUPHINS DU CENTRE BRIE

06 89 15 55 50 / infos.dcb.natation@gmail.com

Site internet : www.dcb-natation.fr

BULLETIN
D'ADHÉSION

SAISON
2025/2026

☐ **Ancien adhérent saison 2024/2025**
ayant payé une cotisation aux DCB
(priorité jusqu'au 20/07).

☐ **Nouvel adhérent** : pré-inscription jusqu'au 20/07.
Validation en fonction des places disponibles et date
du courrier (cachet de la poste fait foi)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable 1 : Portable 2 :

Souhaitez-vous être inscrit sur le WhatsApp de votre groupe ?

(entourer le(s) numéro(s) à inscrire) ☐ OUI ☐ NON

E-mail du responsable ou du nageur si majeur (**EN MAJUSCULES**) :
.....

COTISATION ET GROUPES

Natation synchronisée : (2 entraînements/semaine définis par les entraîneurs) ☐ Débutantes : Mardi 19h00-20h00 et Mercredi 18h15-19h30 ☐ Intermédiaires : Mardi 19h00-20h00 et Mercredi 19h15-20h15 ☐ Expérimentées : Mercredi 18h15-21h00 et Jeudi 19h30-21h00	☐ Tarif annuel : 230 €
Ecole de natation - Perfectionnement Enfant : (choisir une seule séance) ☐ Mercredi 10h30 - 11h15 ☐ Mercredi 11h15 - 12h00 ☐ Samedi 12h30-13h15 Ancien adhérent bénéficiant de la remise de 15 € : ☐ OUI ☐ NON	☐ Tarif annuel : 180 € ☐ - 15 €
Perfectionnement Ado : (choisir une seule séance) ☐ Samedi 18h30 - 19h15 ☐ Samedi 19h15 - 20h00 (niveau avancé après test)	☐ Tarif annuel : 180 €
Groupes Compétition : (validation par les entraîneurs /choisir un seul groupe) ☐ Promotion1 (P ₁): Mercredi 12h00-12h45 et Samedi 13h15-14h00 ☐ Promotion2 (P ₂) : Mercredi 18h15-19h45 et Samedi 17h30-18h30 ☐ Espoirs : Lundi 19h15-21h00, Jeudi 18h15-19h30 et Samedi : 19h15-20h30	Tarif annuel : ☐ P₁ / P₂ : 240€ ☐ Espoirs : 250 €
Groupe Adultes Samedi 11h30 - 12h30 (une semaine sur deux) Dimanche 8h30 - 9h30 (une semaine sur deux) Ancien adhérent bénéficiant de la remise de 15€ : ☐ OUI ☐ NON	☐ Tarif annuel : 180 € ☐ - 15 €
Licence seule (compétition sans entraînements)	☐ Tarif annuel : 80 €
☐ REMISE : Une seule déduction/famille - Un bulletin/adhérent. ☐ 2 adhérents = 15€ ☐ 3 adhérents = 30€ ☐ 4 adhérents et plus = 50€	☐ Remise : - €
MONTANT A RÉGLER	

PIECES A FOURNIR :

- ☐ Un bulletin d'adhésion par adhérent.
- ☐ La cotisation selon les modalités définies.
- ☐ L'attestation de santé ou le certificat médical (voir le point IV du règlement intérieur).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Virement (demander les coordonnées bancaires sur dcb.natation@gmail.com) :

- ☐ Virement totalité : €
- ☐ En 3 fois : - 5 oct : €
- 5 nov : €
- 5 déc : €

Chèque (à l'ordre des Dauphins du Centre Brie) :

- ☐ Un chèque de la totalité : €
- ☐ Trois chèques (maximum) : - 5 oct : €
- 5 nov : €
- 5 déc : €

ANCV ou Coupons Sport (avec coordonnées adhérents indiqués dessus) :

- ☐ ANCV
- ☐ Coupons Sport

Espèces (Un reçu signé par les deux parties à la remise du dossier en main propre sera établi) : ☐ Sommes : €

Chèque de caution ☐ Montant restant dû : €

Signature de l'adhérent ou du responsable légal si mineur :

- ☐ J'ai bien été informé de l'intérêt de prendre une assurance individuelle complémentaire et j'accepte le règlement intérieur des DCB.
- ☐ J'autorise la parution de photos de mon enfant sur le site internet officiel des DCB, sur les réseaux sociaux DCB ainsi que sur tout support photographique (journal, affiche ...). En cas de refus, joindre un courrier le spécifiant.

Signature :

Autorisation parentale (Obligatoire pour les mineurs) :

Je soussigné(e) père, mère, tuteur légal de l'enfant :
..... l'autorise à s'inscrire au Club de
Natation « Les Dauphins du Centre Brie » et à participer aux activités.

A : Le : **Signature :**



LES DAUPHINS DU CENTRE BRIE

06 89 15 55 50 / infos.dcb.natation@gmail.com
Site internet : www.dcb-natation.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON
2025/2026

V. COMPÉTITION

1. Les nageurs ne pourront participer aux différentes compétitions qu'à la condition d'avoir une licence.

Pour l'obtention d'une licence au sein de la fédération à laquelle le club est affilié, un questionnaire de santé (version pour mineurs/majeurs) est à compléter :

- si toutes les réponses du questionnaire sont négatives, une attestation est à compléter,
- si une réponse est positive dans le questionnaire, un certificat médical (datant de moins d'un an) de non-contre-indication à la pratique de la natation en compétition est requis.

En l'absence de ces documents à la date indiquée, aucune demande de licence ne sera effectuée.

2. Les nageurs inscrits dans un groupe compétition s'engagent à participer aux compétitions pour lesquelles le club les a engagés. En cas de forfait, ils doivent prévenir les entraîneurs. Les forfaits tardifs entraîneront la facturation des frais d'engagement au nageur.

3. Tous les nageurs doivent respecter les entraîneurs, officiels, organisateurs, bénévoles et autres nageurs lors des compétitions internes et externes. Tout manquement sera sanctionné, de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive des compétitions.

VI. COTISATIONS / REMBOURSEMENT

1. Le tarif des cotisations est présenté à l'Assemblée Générale annuelle et soumis au vote pour approbation des membres présents et votants.

2. Les adhérents doivent régler leur cotisation lors de l'inscription pour avoir accès aux entraînements.

3. Les adhérents ne pourront prétendre au remboursement de leur cotisation en cas d'arrêt en cours de saison. Seuls les arrêts définitifs pour raison médicale, avec présentation d'un certificat médical, donneront droit à un remboursement au prorata de la période restante jusqu'à fin juin. Les arrêts médicaux temporaires ou les déménagements en cours d'année ne donnent pas droit à un remboursement.

4. En cas de paiement différé ou partiel lors de l'inscription, un chèque de caution correspondant au montant restant dû devra être remis au moment de l'inscription. Ce chèque sera encaissé automatiquement le 1er janvier 2026 si le solde n'a pas été régularisé d'ici cette date.

VII. INFORMATIONS

1. L'information des membres du club est diffusée par voie d'affichage, via les groupes WhatsApp, par mail ou sur le site internet.

2. Les statuts de l'association sont disponibles sur demande.

TOUTE PERSONNE QUI ADHÈRE AU CLUB DES DAUPHINS DU CENTRE BRIE S'ENGAGE À RESPECTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

Le Comité Directeur, chargé de l'application du règlement intérieur, pourra prendre toutes les mesures utiles pour sanctionner le non-respect de ces règles ou un comportement antisportif.

I. TENUE

1. Une bonne tenue et une discipline librement consentie par les membres sont la règle des DAUPHINS DU CENTRE BRIE.

2. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite, un comportement dangereux ou inapproprié, ou des propos incorrects envers les autres fera l'objet de sanctions allant de la suspension temporaire à l'exclusion définitive du club.

3. L'introduction et la consommation de produits alcoolisés, de tabac, de substances prohibées dans les enceintes sportives ou pendant les déplacements, compétitions ou entraînements, ainsi que l'usage de produits dopants sont interdits.

4. Tout membre du club s'engage à respecter les entraîneurs, les membres du personnel de la piscine de Fontenay, les membres du bureau et les autres adhérents du club.

II. SÉCURITÉ

1. Le respect des consignes de sécurité s'impose à chaque membre du club. En cas de manquement, une exclusion pourra être prononcée. Tout accident, même bénin, doit être signalé au responsable présent.

III. ENTRAÎNEMENTS

1. Pour participer aux entraînements, tous les membres doivent être à jour dans leur cotisation.

2. Chaque nouvel adhérent devra fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la natation.

3. Les nageurs sont pris en charge par le club dès leur arrivée à la piscine et en présence des entraîneurs (il convient de s'assurer de la présence effective des entraîneurs). Pour les nageurs mineurs, il n'est pas permis de quitter l'entraînement avant l'heure prévue, sauf présentation à l'entraîneur d'une demande écrite des parents, il sera également précisé sur le courrier les coordonnées de la personne qui vient chercher l'enfant mineur.

4. Les nageurs sont tenus de respecter les horaires des entraînements.

IV. PRATIQUE LOISIRS

1. Pour pratiquer, un questionnaire de santé (version pour mineurs/majeurs) est à compléter :

- si toutes les réponses du questionnaire sont négatives, une attestation est à compléter,
- si une réponse est positive dans le questionnaire, un certificat médical (datant de moins d'un an) est requis.